

Une pauvreté élevée aux multiples profils territoriaux

La Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine avec 18,5 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Ce taux varie fortement entre les intercommunalités, celles de la plaine orientale et de Balagne étant les plus exposées. Une des spécificités insulaires vient de la pauvreté des retraités qui est supérieure dans l'île à la pauvreté des actifs. Dans certaines intercommunalités rurales, ils sont même plus nombreux que les actifs pauvres. Ces derniers sont moins touchés dans les espaces urbains et péri-urbains et leur pauvreté découle essentiellement de leur faible temps de travail, la moitié d'entre eux effectuant moins d'un tiers-temps annuel. Enfin, parmi les actifs, les indépendants sont particulièrement exposés à la pauvreté monétaire puisqu'un quart vit en situation de pauvreté.

En Corse, 18,5 % de la population est en situation de **pauvreté monétaire** en 2018. Ces personnes ont un **niveau de vie** inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian national) et vivent avec moins de 1 080 € par mois et par **unité de consommation**. Au niveau des **ménages**, cela représente moins de 1 620 € mensuels pour un couple sans enfant, moins de 1 730 € pour un adulte et

deux jeunes enfants ou moins de 2 270 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Ce taux de pauvreté fait de la Corse la région métropolitaine la plus touchée, devant les Hauts-de-France, PACA et l'Occitanie, la moyenne de France métropolitaine se situant à 14,6 %. Au niveau départemental, le taux de pauvreté insulaire se situe derrière 11 territoires

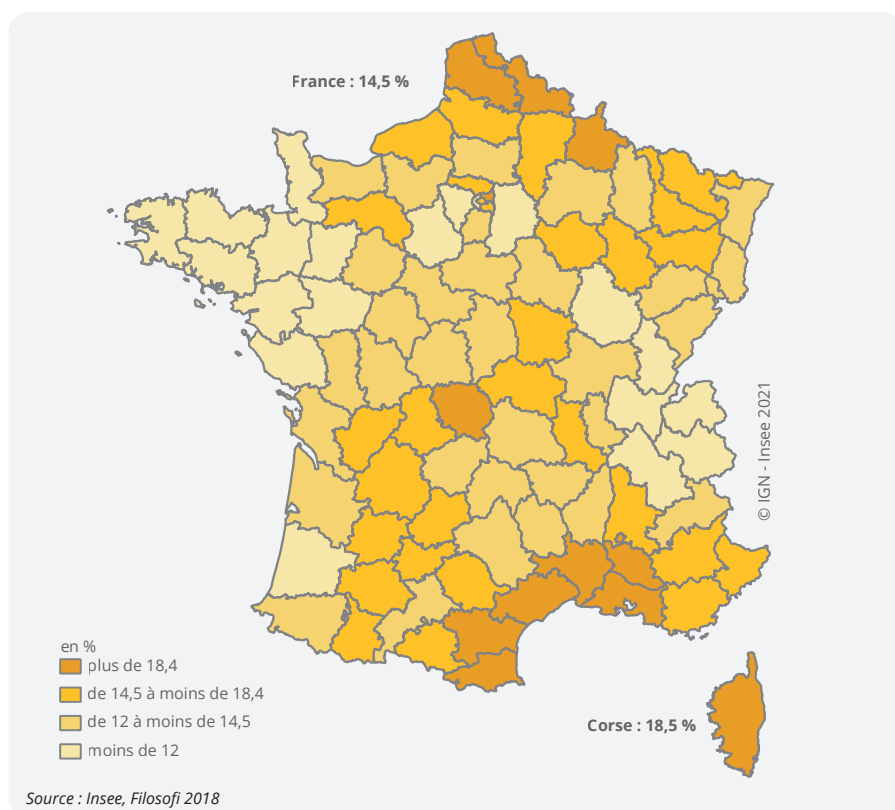
métropolitains, comprenant en tête la Seine-Saint-Denis (28 %) ► **figure 1**.

La pauvreté plus marquée sur la plaine orientale

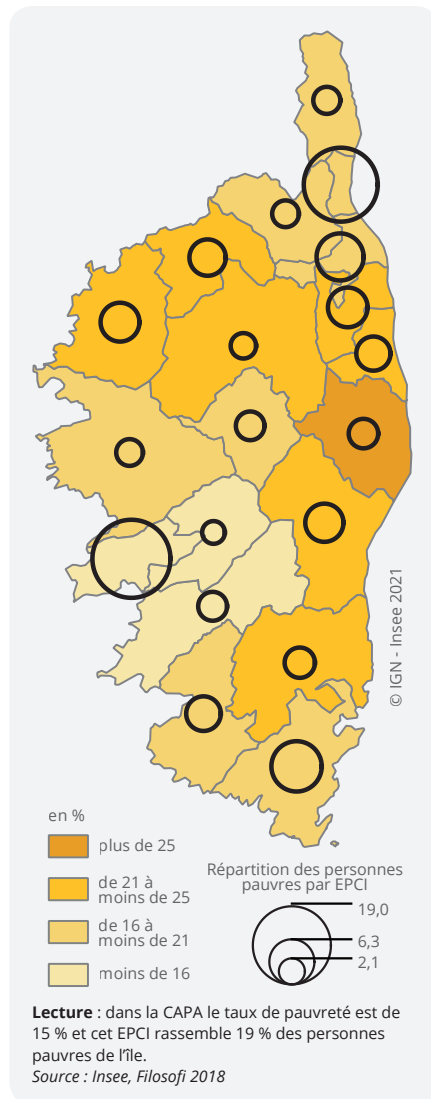
Le taux de pauvreté varie de 11 % dans la communauté de communes du Celavu-Prunelli à 29 % dans celle de l'Oriente ► **figure 2**, illustrant une grande hétérogénéité territoriale. Ce sont les trois intercommunalités de la plaine orientale, l'Oriente, la Castagniccia-Casinca et la Costa Verde qui présentent les taux les plus élevés (respectivement 29 %, 25 % et 23 %). Les intercommunalités du golfe d'Ajaccio sont moins concernées : les personnes pauvres représentent 11 % de la population du Celavu-Prunelli, 14 % dans la Pieve de l'Ornano et du Taravo, et 15 % dans la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA). Même avec des taux de pauvreté plus faibles, les communautés d'agglomérations ajaccienne et bastiaise concentrent cependant, en raison de leur poids démographique, 37 % des personnes vivant en Corse sous le seuil de pauvreté.

Non seulement plus fréquente sur le territoire insulaire, la pauvreté est aussi plus marquée. Ainsi en Corse **l'intensité de la pauvreté** est de 20,9 % contre 19,2 % en France de province. Autrement dit, les personnes pauvres de Corse sont souvent plus pauvres que celles de France de province. Au niveau intercommunal cette intensité est plutôt homogène. Seule la communauté d'agglomération du pays ajaccien enregistre une intensité moins importante que celle de **province** (18 %).

► 1. Taux de pauvreté par département en 2018



► 2. Taux de pauvreté et répartition des personnes pauvres dans les intercommunalités



► Le halo de la pauvreté

On qualifie de « modestes » les ménages se situant entre 60 et 90 % du niveau de vie médian. Leur proximité avec le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) implique qu'une perte de revenu, même limitée, notamment consécutive à une crise telle que celle actuelle liée à la pandémie du Coronavirus (chômage partiel, perte d'emploi ou baisse du volume de travail rémunéré) peut les faire basculer sous le seuil de pauvreté. Au niveau régional, 26 % des ménages sont dans cette situation et cette part varie de 21 à 30 % selon les territoires. Ils sont surreprésentés dans les intercommunalités de la plaine orientale, en Balagne et dans l'extrême sud (tous au-dessus de 27 %). À l'opposé, la CAPA, la Pieve de l'Ornano et du Taravo, le Spelunca Liamone et le Celavu-Prunelli, où la pauvreté est moins marquée, se caractérisent aussi par une proportion réduite de personnes vivant dans des ménages modestes (entre 21 à 24 %).

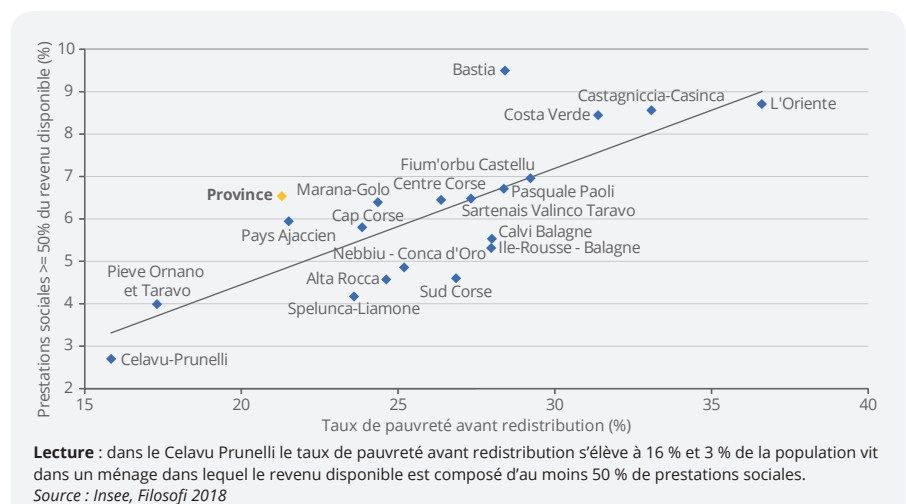
Avec des écarts importants de niveaux de vie dans tous les territoires

Les écarts de niveau de vie sont plus prononcés en Corse qu'en France de province. Le **rapport interdécile** est de 3,6 dans l'île contre 3,2 en France de province. Tous les EPCI de Corse présentent un rapport interdécile supérieur à la France de province. C'est notamment le cas de l'Oriente (4,0), intercommunalité la plus pauvre, et de la Pieve de l'Ornano et du Taravo (3,8) où à l'inverse le revenu médian est le plus élevé. Cela renvoie cependant à des distributions différentes des niveaux de vie. L'écart est tiré par les très bas revenus dans l'Oriente, où les 10 % les plus pauvres vivent avec moins de 720 € mensuels par unité de consommation (14 % de moins qu'au niveau régional). Dans la Pieve de l'Ornano et du Taravo, c'est au contraire le niveau élevé du dernier décile (3 620 € mensuels) qui creuse l'écart.

Les prestations sociales permettent à 7 % des insulaires de sortir de la pauvreté

Avant la redistribution opérée par les impôts et les prestations sociales, le taux de pauvreté insulaire est de 25,5 % (21,5 % en France de province). Les **prestations sociales** permettent donc à 7 % des insulaires de sortir de la pauvreté. Pourtant, malgré un taux de pauvreté plus élevé qu'en France de province, les personnes vivant dans un ménage dont les prestations sociales représentent au moins la moitié du revenu disponible ne sont pas plus nombreuses en Corse, soit 6,5 % de la population comme en province. Une part qui atteint 9 % dans les intercommunalités de Bastia, de l'Oriente et de Castagniccia-Casinca, contre moins de 5 % en Celavu-Prunelli, Pieve de l'Ornano et du Taravo et Spelunca-Liamone ► **figure 3**.

► 3. Taux de pauvreté avant redistribution et population dépendante des prestations sociales



Parmi les personnes pauvres, 25 % vivent dans des ménages dont la moitié des ressources dépendent des prestations sociales contre 35 % en province. Cet écart tient notamment à la fréquence des minima sociaux. En Corse, ils bénéficient à 43 % des personnes vivant dans un ménage pauvre contre 56 % en province. Une part maximale dans les intercommunalités de Bastia et de Costa Verde (une personne pauvre sur deux), et minimale dans celles du Celavu-Prunelli, de l'Alta Rocca et du Spelunca-Liamone (moins d'une sur trois).

Les retraités, figures importantes de la pauvreté en Corse

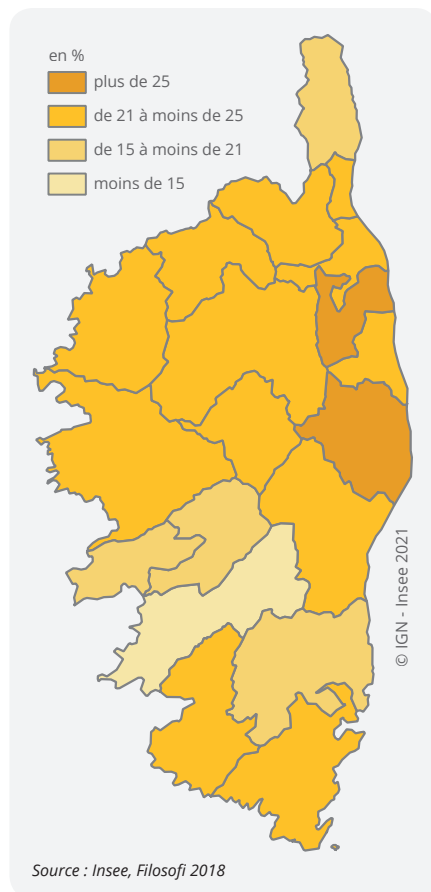
La principale spécificité régionale tient à la pauvreté des seniors. 35 % des personnes pauvres vivent dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 62 ans ou plus, contre 19 % en France de province. En effet, non seulement la population est plus âgée, mais de surcroît la pauvreté des personnes vivant dans un **ménage retraité** est plus fréquente que dans les **ménages actifs**, à l'inverse de ce que l'on observe en France de province. En 2018, 22 % des personnes vivant dans un ménage retraité sont pauvres, contre 15 % pour ceux dont les revenus proviennent principalement de l'activité. Ces taux sont respectivement de 12 et 13 % en France de province. Enfin, 15 % des personnes pauvres vivent dans un ménage dont le référent est âgé de 75 ans ou plus, une part deux fois plus élevée qu'en France de province. Au sein des retraités pauvres, les personnes seules représentent 40 % des individus et sept sur dix sont des femmes. Elles sont en effet issues de générations où le taux d'activité féminin était faible, donc aussi plus nombreuses à percevoir le minimum vieillesse ou des pensions de réversion.

C'est au sein des communautés de communes de l'Oriente et de la Castagniccia-Casinca que les personnes vivant dans des ménages retraités connaissent une pauvreté accrue, atteignant respectivement 29 % et 28 % ► **figure 4**. Cette situation est en partie imputable aux faibles retraites du secteur agricole. À l'inverse, seuls 14 % des retraités de la Pieve de l'Ornano et du Taravo sont pauvres, soit 8 points de moins que la moyenne régionale, la rive sud du golfe d'Ajaccio accueillant plus souvent des retraités aisés. Enfin, en raison du poids des retraités dans les deux intercommunalités rurales du Spelunca-Liamone et Pasquale Paoli, ces derniers sont majoritaires dans la population vivant sous le seuil de pauvreté.

Un enfant sur quatre vit dans une famille pauvre

La composition des ménages influe sur le taux de pauvreté des personnes qui les composent. Ainsi en Corse, les couples sans enfant enregistrent le taux de pauvreté le plus bas (13 %) alors que les familles monoparentales sont les ménages les plus touchés (28 %). Dans tous les types de ménage, la pauvreté est plus fréquente en Corse qu'en France de province, excepté dans les familles monoparentales où le taux de pauvreté insulaire se situe 3 points

► 4. Taux de pauvreté des retraités par EPCI



en dessous de la moyenne nationale ► **figure 5**. L'écart particulièrement marqué avec la province dans le cas de couples sans enfant s'explique par la surreprésentation des retraités insulaires dans ce type de ménage. Il en va de même concernant le taux de pauvreté plus important des femmes seules (25 % contre 19 % au niveau national) qui est tiré par celui des retraitées. Si les familles monoparentales et personnes seules sont plus exposées à la pauvreté, c'est cependant au sein des couples avec enfant(s) que vivent la majorité des personnes pauvres du fait de leur poids démographique. Au total, 24 % des enfants insulaires vivent dans un ménage pauvre, soit 3 points de plus qu'en France de province. D'un territoire à l'autre, la pauvreté infantile varie du simple au quadruple, des écarts qui reflètent le taux de pauvreté entre territoires et les différences de structures familiales. Ainsi, c'est dans l'Oriente que la pauvreté touche la plus grande part d'enfants (41 %) du fait de faibles revenus et de familles nombreuses. À l'opposé, le Celavu-Prunelli présente le taux de pauvreté infantile le

plus faible (10 %) en lien avec des revenus élevés et peu de familles monoparentales.

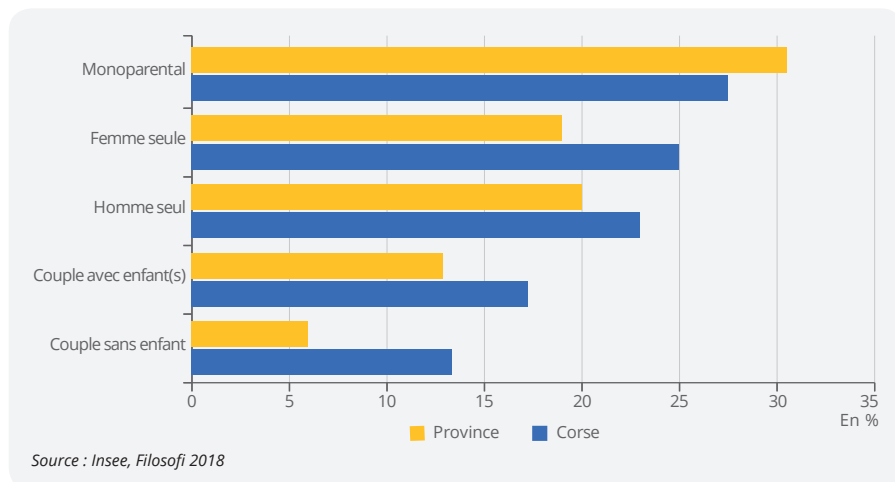
La pauvreté des actifs plus faible dans les espaces urbains ou péri-urbains

Dans l'île, le taux de pauvreté des actifs est supérieur de 2 points à celui de la France de province avec respectivement 15 % et 13 %. Il est plus faible dans les espaces urbains ou péri-urbains (de 8 % dans le Celavu-Prunelli à 15 % dans la CAB) et maximal dans l'Oriente, où 26 % des personnes composant les ménages actifs sont concernées.

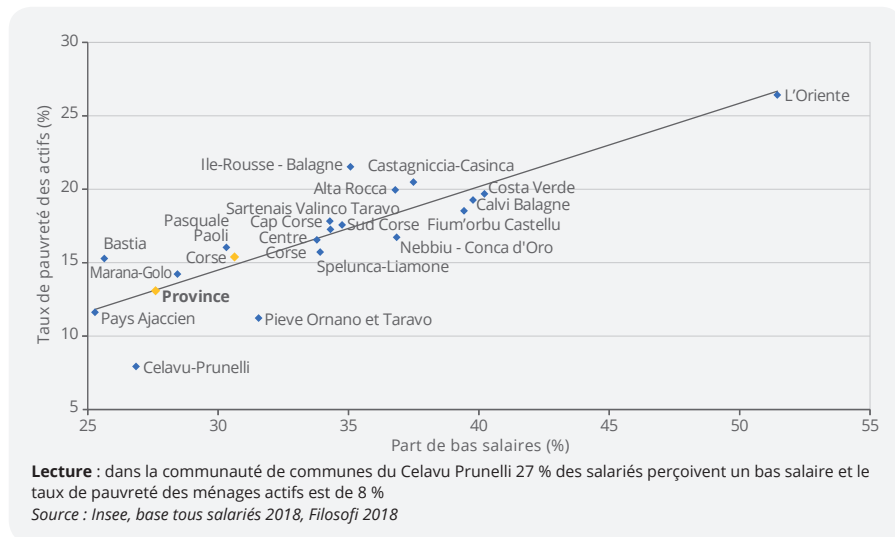
Le taux de pauvreté des actifs dans les intercommunalités est fortement corrélé à la part de salariés à **bas salaire** ► **figure 6**. En Corse, 31 % des salariés touchent un bas salaire contre 27 % en France de province.

Dans la communauté de communes de l'Oriente, où le taux de pauvreté des actifs est maximal, un salarié sur deux perçoit un bas salaire, de loin le taux le plus élevé

► 5. Taux de pauvreté par type de ménage



► 6. Part de bas salaires et taux de pauvreté dans les intercommunalités



de la région. On constate néanmoins une part plus importante de bas salaires relativement au taux de pauvreté dans les deux EPCI péri-urbains d'Ajaccio (Celavu-Prunelli et Pieve de l'Ornano). À l'opposé, l'île-Rousse – Balagne présente une part de bas salaires modérément supérieure à la moyenne régionale (34 % contre 31 %) pour le taux de pauvreté le 4^e plus élevé des EPCI de Corse. En effet, la situation économique d'un ménage dépend non seulement de ses revenus, mais aussi de sa structure familiale.

Les bas salaires correspondent essentiellement à de faible temps de travail annuel

En Corse comme sur le continent, les travailleurs pauvres le sont principalement en raison de leur faible temps de travail annuel. En effet, avec un salaire minimum encadré par la loi, le montant de la rémunération dans le bas de la distribution dépend plus du temps de travail que du salaire horaire. Les actifs pauvres sont donc essentiellement des personnes qui travaillent peu, que ce soit par l'alternance de contrats courts ou en raison d'une activité à temps partiel. En Corse, la moitié des travailleurs à bas salaire effectue moins d'un tiers-temps annuel.

Il y a ainsi une relation inverse entre la part d'emploi stable (CDI ou emploi public) et la part de bas salaires. Les quatre intercommunalités abritant majoritairement des emplois stables sont celles d'Ajaccio, Bastia et leurs périphéries, où ils représentent trois emplois sur quatre. Elles concentrent en effet les administrations et les plus grandes entreprises de la région. À l'opposé, en Balagne, dans l'Oriente et le Spelunca-Liamone, les emplois stables ne concernent que six actifs sur dix (un sur deux dans l'EPCI de Calvi-Balagne). Les activités touristiques sont les premières pourvoyeuses de bas salaires du fait des contrats courts qu'elles génèrent. Dans la majorité des territoires de Corse, c'est ainsi la restauration traditionnelle qui emploie le plus grand nombre de travailleurs à faible rémunération ► **figure 7**. Mais, dans quatre intercommunalités de Haute-Corse dont celle de Bastia et en Celavu-Prunelli, c'est l'aide à domicile qui compte le plus de salariés à bas salaires, notamment en raison de la fréquence du temps partiel dans ce type d'emploi ► **pour en savoir plus : Insee Dossier Corse n°13**. Les bas salaires sont principalement situés dans la culture d'agrumes en Orient, et dans l'exploitation de fruits à noyau ou pépins en Castagniccia-Casinca.

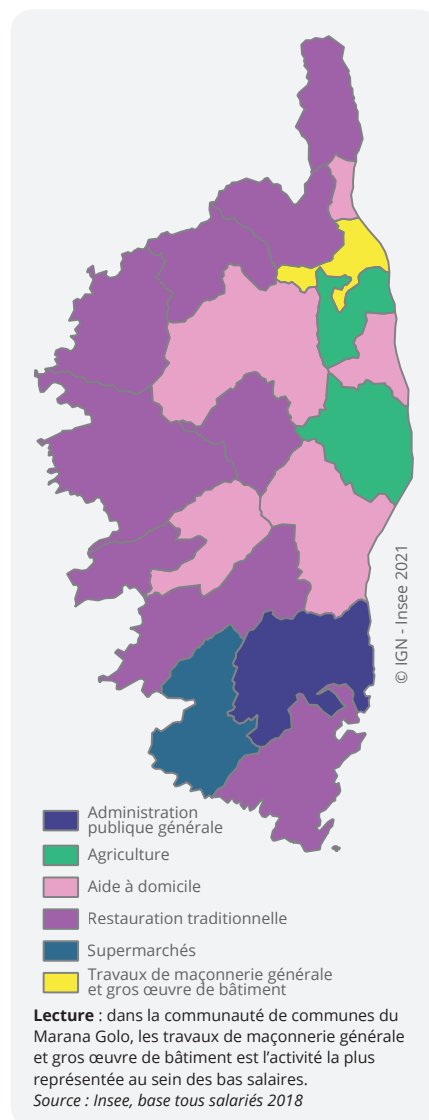
Cette répartition sectorielle des bas salaires se répercute directement dans l'exposition des métiers. En Corse comme en France de province, le métier le plus

représenté au sein des bas salaires est celui d'aide à domicile, aide ménagère ou de travail familial. C'est également le cas dans les deux communautés d'agglomération et les communautés de communes de Celavu-Prunelli et Pasquale Paoli. Dans neuf intercommunalités marquées par le tourisme, il s'agit des serveurs et garçons de restaurant. Enfin, dans les quatre EPCI de la plaine orientale et dans le Nebbiu-Conca d'Oro, ce sont les ouvriers de l'arboriculture fruitière et de la viticulture qui concentrent majoritairement les bas salaires ► **figure 8**.

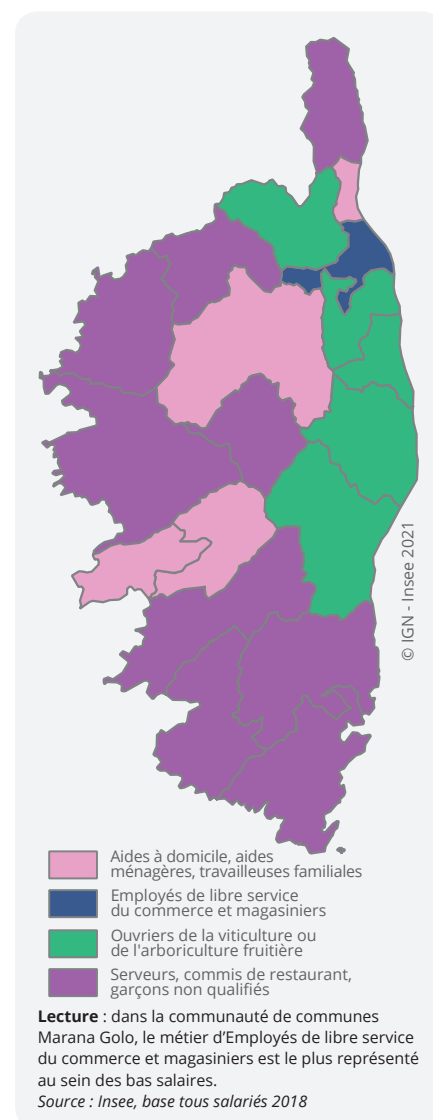
Un quart des indépendants sous le seuil de pauvreté

En Corse comme en France de province, les personnes vivant dans un ménage dont l'activité non salariée constitue le principal revenu sont surexposées à la pauvreté monétaire, avec des taux atteignant respectivement 26,5 % et 18,3 %. C'est en Corse 8 points de plus que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population.

► 7. Premières activités à bas salaires

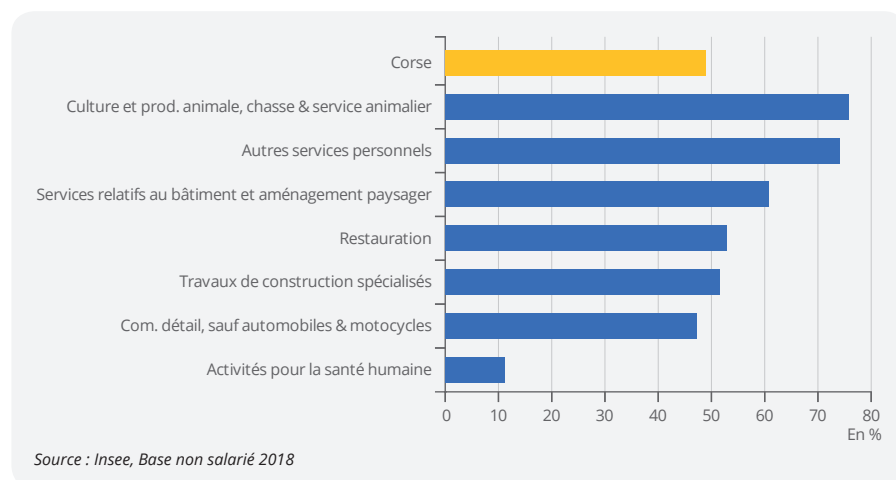


► 8. Premiers métiers à bas salaires



Or les indépendants représentent 19 % des actifs dans l'île, 7 points de plus qu'en France de province. Ces ménages comptent ainsi 8,4 % des personnes pauvres en Corse contre 5,0 % en France de province. Cela reflète la fréquence des **bas revenus** au sein de ces actifs, qui atteint 49 % en Corse pour 39 % en France de province. Les micro-entrepreneurs y sont surreprésentés, ainsi que certains secteurs d'activités comme la « culture et production animale » et les « autres services personnels » (tels que la coiffure) où trois quarts des indépendants insulaires perçoivent de bas revenus ► **figure 9**. En Corse, les travaux de construction spécialisés constituent le premier secteur d'indépendants, et un sur deux perçoit un bas revenu. Il représente ainsi le premier secteur au sein des bas revenus (19 % de l'ensemble). À l'opposé, les indépendants de la santé bénéficient généralement de revenus élevés. Ils ne représentent que 4 % des indépendants à bas revenus pour 16 % de l'ensemble des non salariés. L'hétérogénéité des revenus des indépendants se répercute sur le niveau

► 9. Part de bas revenus dans les principaux secteurs d'activité des indépendants



de vie des ménages correspondants. En Corse le rapport interdécile atteint 8,9 contre 6,5 en France de province. Des écarts accrus dans l'île par les deux extrémités de la distribution puisque le 1^{er} décile de niveau de vie est bien inférieur à celui de France de province et le 9^e bien supérieur (respectivement 7 650 contre 9 550 € et 67 950 contre 62 300 €). Reflétant à la fois une plus grande part d'indépendants et des rémunérations inférieures, c'est dans les intercommunalités touristiques et/ou rurales du nord de l'île que les

ménages de non salariés forment une part importante des personnes pauvres, comme en Balagne (16 % dans l'EPCI de Calvi, 14 % dans celui de L'Île-Rousse) et dans l'intercommunalité Pasquale Paoli (13 %) ► **figure 10**. C'est également vrai, mais dans une moindre mesure, pour le Cap Corse et le Nebbiu-Conca d'Oro. À l'opposé, ces ménages principalement non salariés ne représentent que 6 % des personnes pauvres dans les communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia, où la part d'indépendants est réduite et leurs revenus plus élevés.

► 10. Part des personnes pauvres vivant dans un ménage où l'activité non salariée constitue le principal revenu

